

Mis et Thiennot, l'affaire relancée



La ferme du crime avait un nom prédestiné. - Photo C. Gourin

C'est une des plus grandes affaires judiciaires du XX^e siècle. Elle a débuté en décembre 1946, elle n'en finit pas de se réveiller.

L'affaire Mis et Thiennot a connu un rebondissement récent avec le dépôt, le 8 février dernier, d'une sixième requête en révision auprès de la Commission de révision des condamnations pénales de la Cour de cassation.

Tout commence en décembre 1946. Dans une campagne à l'écart des routes et des bruits du monde, en plein Berry, dans la Brenne (Indre), une terre d'étangs, de landes, de mauvaises terres, de grands domaines et de pauvres métairies.

Au lendemain d'une partie de chasse réunissant des petits métayers, des ouvriers agricoles, des journaliers, on retrouve, sous un tas de bois, dans la cour de la ferme du lieu-dit « Prends garde à toi », le cadavre du garde-chasse Louis Boistard. Celui-ci est au service de grands notables terriens, la famille Lebaudy, par ailleurs à la tête de la grande compagnie sucrière éponyme.

La machine judiciaire se met en marche. L'enquête menée par la gendarmerie se déroule sur fond de souvenirs récents – l'Occupation, les règlements de comptes de l'épuration – et de crispations sociales exacerbées. Il faut des coupables. Très rapidement, deux chasseurs sont arrêtés : Raymond Mis et Gabriel Thiennot.

Ce sont des ouvriers agricoles. L'un est issu d'une famille de migrants polonais. Les deux sont proches du Parti communiste. Coupables parfaits ? Ils avouent une première fois avant de se

rétracter, jurant que leurs aveux avaient été extorqués sous les coups, pendant les interrogatoires menés à la mairie de Mézière-en-Brenne. Une innocence qu'ils n'ont cessé de clamer toute leur vie, jusqu'à leur mort récente.

Les deux jeunes chasseurs sont condamnés en 1947 et 1948. Les deux décisions sont chaque fois annulées par la Cour de cassation. En 1950, ils sont à nouveau condamnés à quinze ans de travaux forcés. Ils sont graciés en 1954 par le président de la République, René Coty.

Mais, pour ces hommes comme pour leurs proches qui ont créé un comité de soutien, la grâce ne suffit pas. Il faut un procès en révision pour les innocenter. C'est le combat des uns et des autres depuis cinquante ans !

Depuis 1980, cinq requêtes en révision, toutes rejetées, ont été déposées. Une sixième vient d'être initiée par M e Jean-Pierre Mignard, nouvel avocat du comité de soutien. Il appuie sa démarche sur la Convention contre la torture signée par la France en 1984 sous l'égide des Nations unies. C'est la première fois qu'une telle requête invoque une convention internationale, selon l'avocat du comité.

Dans la tradition des grands doutes judiciaires, l'affaire Mis et Thiennot rejoint l'affaire Seznec et l'affaire Dominici au rang des procès jamais refermés. Cette affaire, née dans le contexte de l'épuration de l'après-guerre – dans un environnement où les petits paysans pauvres étaient très dépendants du bon vouloir des puissants propriétaires fonciers, dans un milieu marqué par une vieille culture de la sorcellerie et des usages de la superstition –, met en exergue les tensions sociales de cette société rurale de la Brenne des étangs, au sortir de l'Occupation.

Le comité de soutien compte 250 membres, essentiellement des gens du pays, témoins de l'enracinement de l'affaire.

Bernard Stéphan

bernard.stephan@centrefrance.com